

En finir avec les montages financiers abusifs : Réprimer les intermédiaires qui favorisent les délits fiscaux et la criminalité en col blanc

1. Qui sont les intermédiaires qui facilitent les délits fiscaux ?

Les professionnels qui facilitent les infractions à caractère fiscal et d'autres infractions financières sont des intermédiaires dotés de connaissances spécialisées qui aident des tiers à commettre des délits fiscaux (et éventuellement d'autres délits financiers). Il s'agira par exemple de fiscalistes, d'avocats et de conseillers juridiques, de comptables, de conseillers financiers, d'agents spécialisés dans la constitution de sociétés, d'agents agréés, de notaires, de fiduciaires économiques et d'autres promoteurs de mécanismes de fraude fiscale ; ainsi que de personnes morales tels que des banques et d'autres institutions financières, mais aussi de prestataires de services aux entreprises et aux fiducies. Pour certains pays, la notion d'intermédiaire fiscal est étroite et porte essentiellement sur les pratiques les plus volontaristes et intentionnelles ; d'autres en revanche en ont une vision plus large qui englobe ceux qui savent ou ont des raisons de savoir que leurs services sont utilisés à des fins abusives.

Il est important de souligner que ce rapport s'intéresse aux intermédiaires qui facilitent les activités illégales. La différence entre des conseils juridiques légitimes et des avis professionnels qui facilitent la commission d'une infraction réside dans le type de conseil proposé et dans le fait que ce service donne lieu à des activités illégales ou pas. Les professionnels qui se livrent à la planification et à l'évasion fiscales agressives ne sont pas couverts par ce rapport, mais font l'objet d'autres initiatives de l'OCDE, telles que le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).

2. Comment les intermédiaires facilitent-ils les délits fiscaux et d'autres délits financiers ?

Ces intermédiaires utilisent leurs connaissances spécialisées pour aider leurs clients à commettre des délits par divers moyens, et notamment :

- création de sociétés, de fiducies ou d'autres structures commerciales afin de dissimuler la propriété effective et de soustraire les revenus de leurs clients (ainsi que leurs sources) à l'attention des autorités fiscales et autres ;
- falsification de documents pour permettre à leurs clients d'échapper à l'impôt ; et
- facilitation de mécanismes fiscaux illégaux pour le compte de leurs clients.

3. Les pratiques des intermédiaires en vue de faciliter les délits fiscaux sont-elles illégales ?

Les délits fiscaux sont illégaux. Dans la majorité des pays, le fait de faciliter ou d'encourager une infraction est généralement considéré comme un délit pénal. Ce qui distingue la majorité des « professionnels » respectueux du droit des « intermédiaires fiscaux » malhonnêtes visés par ce rapport, c'est le fait que ces derniers conçoivent des stratégies et servent d'intermédiaires visant à faciliter la commission d'infractions, tandis que les autres professionnels restent dans les limites de la légalité, même si certains peuvent exploiter les « zones grises du droit » au bénéfice de leurs clients.

4. Quelles sont les recommandations formulées par l'OCDE pour traiter le problème des professionnels qui facilitent la fraude fiscale ?

La dernière étude en date de l'OCDE, intitulée *En finir avec les montages financiers abusifs : Réprimer les intermédiaires qui favorisent les délits fiscaux et la criminalité en col blanc*, invite les pouvoirs publics à envisager d'adopter une stratégie nationale ou de renforcer leur stratégie existante en vue de combattre les intermédiaires fiscaux. Le rapport formule des orientations dans cinq domaines fondamentaux qu'il convient de prendre en compte pour concevoir une stratégie nationale :

- **Compétentes et sensibilisation** : Veiller à ce que les enquêteurs fiscaux soient dotés des connaissances, des informations et des compétences analytiques nécessaires pour identifier les groupes d'intermédiaires fiscaux opérant sur leur territoire, et pour déterminer les risques liés à la manière dont ces derniers conçoivent, commercialisent, mettent en œuvre et dissimulent les délits fiscaux et financiers.
- **Législation efficace** : Veiller à ce que la loi confère aux enquêteurs et procureurs des pouvoirs suffisants pour identifier, poursuivre et sanctionner les intermédiaires fiscaux, de manière à dissuader et réprimer ceux qui facilitent la délinquance fiscale.
- **Stratégies de neutralisation** : Par exemple, associer les acteurs sectoriels et mobiliser les compétences des organismes professionnels pour prévenir les comportements abusifs, encourager la divulgation rapide et la dénonciation des irrégularités et à mettre concrètement en œuvre des modalités d'application rigoureuses.

En finir avec les montages financiers abusifs : Réprimer les intermédiaires qui favorisent les délits fiscaux et la criminalité en col blanc

- **Coopération** : Veiller à ce que les autorités compétentes mettent spontanément à la disposition d'autres organismes nationaux et internationaux le plus grand nombre d'informations et de renseignements possible et leur confèrent les pouvoirs d'enquête nécessaires pour combattre les intermédiaires fiscaux qui mènent des opérations complexes et transfrontalières.
- **Mise en œuvre effective** : Désigner sur le territoire de compétence un responsable et un organisme chargés de superviser la mise en œuvre de la stratégie, notamment de procéder à un examen de son efficacité dans la durée et d'y apporter des modifications le cas échéant.

5. En quoi ce rapport fera-t-il la différence ?

La délinquance fiscale et les autres délits financiers peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur la société¹, exposer le système financier et les recettes fiscales à des risques systémiques et saper la confiance du public, ce qui peut éroder la discipline fiscale en général. Bien que la lutte contre les intermédiaires fiscaux ne constitue qu'un volet de la stratégie de répression de la délinquance fiscale, ce volet est important. Pourquoi ? Parce que dans bien des cas, les criminels ne possèdent pas les compétences juridiques ou financières suffisantes pour pouvoir dissimuler, de leur propre initiative, de fortes sommes d'argent ou leurs activités illégales.

Les intermédiaires fiscaux sont généralement des professionnels dotés de connaissances spécialisées et de compétences qui leur permettent de repérer les failles du système financier international et des législations nationales, et de dissimuler les conduites frauduleuses de leurs clients et leur propre complicité. En appliquant les stratégies décrites dans ce rapport pour combattre les intermédiaires fiscaux, les pays pourront mieux mobiliser leurs ressources intérieures pour se prémunir contre les préjudices causés par ces délits.

En outre, en focalisant l'attention mondiale sur le rôle des intermédiaires fiscaux, ce rapport contribuera à intensifier la coopération internationale, améliorer le partage de renseignements et encourager les efforts multilatéraux visant les intermédiaires qui exercent leurs activités dans plusieurs juridictions, ce qui restreindra leur marge de manœuvre et compliquera la dissimulation de leurs activités illicites.

6. Qui a participé à la rédaction de ce rapport ?

Face à la nécessité d'aider les pays à aborder le problème posé par les intermédiaires fiscaux, l'OCDE coopère avec des pays du monde entier en vue de consolider leurs systèmes fiscaux et de renforcer leur capacité à réprimer la délinquance fiscale et d'autres délits financiers. Le rapport, intitulé *En finir avec les montages financiers abusifs : Réprimer les intermédiaires qui favorisent les délits fiscaux et la criminalité en col blanc*, a été rédigé en vue de sensibiliser les décideurs aux risques et de leur proposer un ensemble de stratégies propres à atténuer ces risques². Il a été préparé par le Groupe d'action de l'OCDE sur les délits à caractère fiscal et autres délits (TFTC) à partir des informations et de l'expérience fournies par les pays membres de cet organe, et évalue les différentes méthodologies et stratégies employées par les membres du TFTC pour identifier et réprimer les professionnels qui facilitent la fraude fiscale et d'autres délits financiers. Ce rapport met à profit la diversité des expériences et des connaissances des membres du TFTC pour effectuer une analyse générale des intermédiaires fiscaux et des solutions qui s'offrent pour neutraliser leurs activités, comme des mesures ciblées visant à dissuader ces intermédiaires de proposer leurs services, le renforcement de la discipline fiscale fondée sur la coopération, l'application de sanctions juridiques et la mobilisation de l'ensemble de l'administration et la coopération internationale pour mener des enquêtes efficaces. Tous les membres du TFTC ont signalé que les activités des intermédiaires fiscaux dans leur juridiction constituent un problème récurrent qui appelle une action ciblée et coordonnée, à l'échelle nationale comme internationale.

7. Prochaines étapes

Ce sujet sera débattu lors d'une prochaine réunion du TFTC, qui s'attachera à examiner les modalités de mise à jour du rapport de l'OCDE sur les intermédiaires fiscaux à mesure que les stratégies et les pratiques évoluent, en tenant compte du retour d'information et du dialogue avec les associations professionnelles.

Pour plus d'informations :



www.oecd.org/fr/fiscalite/delits/



ctp.contact@oecd.org



@OECDtax

Images © Shutterstock.com



¹ L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a procédé à un chiffrage global des flux financiers illicites et estime que le blanchiment de capitaux à l'échelle internationale représente chaque année 2 à 5 % du PIB mondial, soit entre 800 milliards et 1 000 milliards USD.

² Ces stratégies sont décrites dans l'annexe 1 à ces questions fréquentes.

Annexe 1. messages du rapport

Ce rapport appelle les pays à envisager l'adoption d'une stratégie, ou le renforcement de la stratégie en vigueur, pour lutter contre les intermédiaires fiscaux. Dans ce cadre, il les invite à se pencher sur les contre-stratégies recommandées présentées dans le Tableau 1.

Tableau 1. Contre-stratégies recommandées pour lutter contre les intermédiaires fiscaux

Recommandation	Principaux éléments
Sensibilisation Veiller à ce que les enquêteurs fiscaux soient dotés des connaissances, des informations et des compétences analytiques nécessaires pour identifier les groupes d'intermédiaires fiscaux opérant sur leur territoire, et pour déterminer les risques liés à la manière dont ces derniers conçoivent, commercialisent, mettent en œuvre et dissimulent les délits fiscaux et financiers.	- Examiner la nécessité d'une définition commune des intermédiaires fiscaux, tenant compte de leur rôle et des différents degrés de culpabilité dans différents secteurs - Informar les différents organismes publics des catégories de services fournis par les intermédiaires fiscaux et des raisons pour lesquelles ils constituent un risque - Élaborer des indicateurs de risque pour identifier les intermédiaires fiscaux à partir des nombreuses sources de données disponibles
Législation Veiller à ce que la loi confère aux enquêteurs et procureurs des pouvoirs suffisants pour identifier, poursuivre et sanctionner les intermédiaires fiscaux, de manière à dissuader et réprimer ceux qui facilitent la délinquance fiscale.	- Envisager la nécessité d'un régime de responsabilité spécifique pour les intermédiaires fiscaux afin d'améliorer la dissuasion - Évaluer si le cadre juridique offre aux procureurs des moyens suffisants pour prouver l'infraction consistant à intervenir en tant qu'intermédiaire fiscal - Réfléchir à la question de savoir si le secret professionnel fait obstacle au bon déroulement de l'enquête et des poursuites judiciaires - Examiner si la possibilité pour les suspects de recourir à un règlement négocié compromet l'effet dissuasif de la loi - Évaluer la possibilité de mettre à contribution des organismes professionnels de contrôle ou de réglementation pour empêcher les intermédiaires fiscaux d'opérer
Dissuasion et neutralisation Vérifier qu'il existe une stratégie cohérente et pluridisciplinaire visant à parer et mettre fin aux activités des intermédiaires fiscaux et consistant notamment à communiquer des informations, à mobiliser les organismes de contrôle et les acteurs sectoriels, à encourager la divulgation rapide et la dénonciation des irrégularités et à mettre concrètement en œuvre des modalités d'application rigoureuses.	- Prévenir les irrégularités moyennant l'information des contribuables et la sensibilisation des professionnels - Mobiliser les compétences des organismes professionnels de contrôle et de réglementation et exploiter les informations dont ils disposent - Encourager une gouvernance d'entreprise de qualité et une culture de la conformité - Établir des mécanismes de déclaration volontaire, de signalement et de dénonciation - Envisager l'instauration de règles de communication obligatoire d'informations exigeant des intermédiaires qu'ils déclarent les montages éventuels dès les premières phases de leur mise en œuvre
Coopération Veiller à ce que les autorités compétentes mettent spontanément à la disposition d'autres organismes nationaux et internationaux le plus grand nombre d'informations et de renseignements possible et leur confèrent les pouvoirs d'enquête nécessaires pour combattre les intermédiaires fiscaux qui mènent des opérations complexes et transfrontalières.	- Faire appel aux dispositifs nationaux applicables à l'ensemble de l'administration, comme la déclaration de soupçons, l'échange d'informations, les enquêtes interinstitutions et d'autres mécanismes de coopération volontariste - Recourir aux mécanismes de coopération internationaux, notamment à toute la gamme d'échanges de renseignements (sur demande et automatique, demandes sur des groupes de contribuables, échanges spontanés, et transmission à d'autres organismes), ainsi qu'aux mécanismes multilatéraux.
Mise en œuvre Désigner sur le territoire de compétence un responsable et un organisme chargés de superviser la mise en œuvre de la stratégie, notamment de procéder à un examen de son efficacité dans la durée et d'y apporter des modifications le cas échéant.	- Obtenir l'engagement des responsables des organismes chargés de l'application des politiques et de la loi à s'attaquer et remédier au problème des intermédiaires fiscaux, à contribuer à l'élaboration de la stratégie, et à mettre en œuvre les volets de la stratégie qui les concernent - Nommer un point de contact national chargé d'assurer la coordination entre les différents organismes publics et d'évaluer les besoins, les faiblesses et les atouts de chacun d'eux dans l'optique de la lutte contre les intermédiaires fiscaux - Organiser des débats ouverts entre les pouvoirs publics, les entreprises, les citoyens, les milieux universitaires et les associations professionnelles de manière à prendre en compte l'expérience et les avis de tous les secteurs - Veiller à assurer un niveau de ressources suffisant pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.